



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 18 janvier 2018

Communiqué de presse

Lancement de l'Appel à Projet 2018 du Plan Régional de l'Alimentation (PRALIM)

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt définit les nouvelles orientations du Gouvernement pour la « politique de l'alimentation ». Les priorités d'action sont centrées sur un nombre limité de thématiques, en cohérence avec les grandes priorités du Gouvernement, à savoir la justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial des actions.

Dans le contexte des états généraux de l'alimentation et des assises des Outre-Mer, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), l'ADEME et la CTM ont souhaité mener conjointement cet appel à projets pour soutenir des initiatives autour des multiples enjeux de l'alimentation durable, ainsi que le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT).

L'objectif est de soutenir des projets fédérateurs, démultipliables ou exemplaires, s'inscrivant dans les priorités de la politique publique de l'alimentation. Ces actions doivent permettre de mettre en œuvre et d'illustrer le PNA en Martinique.

Dans cet objectif, les projets s'inscriront au minimum dans l'une des quatre priorités de la politique publique de l'alimentation :

- La justice sociale : elle vise à garantir l'accès de tous à une nourriture de qualité, sûre et en quantité suffisante, ainsi que l'insertion et la réinsertion par les métiers de l'alimentation et de l'agriculture.
- L'éducation à l'alimentation de la jeunesse : elle passe notamment par une valorisation des métiers de l'alimentation, des produits, des territoires et, plus globalement, par une transmission des savoirs et des connaissances sur l'équilibre alimentaire et l'alimentation durable.
- La lutte contre le gaspillage alimentaire : elle s'appuie, en particulier, sur la diffusion de bonnes pratiques, l'éducation des jeunes et le développement des dons de produits aujourd'hui détruits ou jetés, bien qu'aptés à la consommation.
- L'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire : il s'agit de rétablir le lien entre l'agriculture et la société, notamment en favorisant l'approvisionnement de proximité et de qualité.

L'accent sera particulièrement mis sur le soutien à l'émergence de **projets alimentaires territoriaux** : PAT, dont les objectifs répondent de manière transversale à ces priorités. Ainsi, l'appel à projet pourra soutenir des PAT, des composantes ou des développements significatifs de PAT, ou des initiatives visant au développement de plusieurs PAT. Clôture du dépôt des candidatures : **2 mars 2018**.

L'appel à projet sur : <http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets-regional>

Contact DAAF : Philippe TERRIEUX, tél. 05.96.64.95.36, mél : philippe.terrieux@agriculture.gouv.fr

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : [@prefet.martinique](https://www.facebook.com/prefet.martinique)
sur Twitter : [@prefet972](https://twitter.com/prefet972)